



Mairie de La Bouëxière
Tél : 02.99.62.62.95

**PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2021**

Commune de La Bouëxière

Département : Ille et Vilaine

Nombre de membres du Conseil
Municipal en exercice : 26

Nombre de membres présents : 24

(sauf délibération 14-2021 sur les CA
absence du Maire comme le prévoit la
réglementation)

Nombre de votants : 25

Date de la convocation: mardi 9 février
2021

**Date d'affichage du compte-rendu
sommaire de la séance:**
le 22 février 2021

Secrétaire de séance: Aline GUILBERT.

Le Conseil Municipal de cette
Commune, régulièrement convoqué,
s'est réuni au nombre prescrit par la
loi, dans la salle du conseil municipal,
sous la présidence de Monsieur
Stéphane PIQUET, Maire

Présents : Stéphane PIQUET (sauf
délibération 14-2021), Aline GUILBERT,
Gilbert LE ROUSSEAU, Isabelle MARCHAND
DEDELOT, Stéphane RASPANTI, Margaret
GUEGAN KELLY, Thierry FONTAINE,
Sterenn LECLERE, Alain JOSEPH, Jean-
Pierre LOTTON, Rachel SALMON, Mickael
COIRE, Nadine LEC'HVIEN, Olivier
LEDOUBLE, Régine DARSOULANT, Anne
DALL' AGNOL, Philippe ROCHER, Sylvie
PRETOT- TILLMAN, Olivier LE BIHAN, Lucia
BENFRAIHA, Guillaume ALLAIN, Maryline
GEAUD, Thomas JOUANGUY, Sylvain
HARDY.

Absents : Isabelle CERNEAUX, Emma
LECANU.

Procurations : Isabelle CERNEAUX à
Régine DARSOULANT.

Le quorum est atteint.

Monsieur Le Maire demande à l'ensemble des membres du conseil municipal le respect d'une minute de silence en l'honneur de Pierre-Yves Le Bail décédé le vendredi 29 janvier 2021.

PROSPECTIVE – AMÉNAGEMENT URBAIN – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

01-2021 CESSION A NEOTOA DANS LE CADRE D'UN PROJET DE REHABILITATION SITUÉ 15-17 RUE DE LA FORET

Rapporteur : Monsieur Gilbert LE ROUSSEAU

Le 26 septembre 2017, la commune disposant d'un bâti vieillissant 15 et 17 rue de la Forêt avait décidé de céder les bâtiments situés sur le terrain cadastré Section AB parcelles n°179-180, d'une superficie d'environ 438 m², en vue de leur démolition et de la création d'une Maison d'Assistants Maternelles (MAM) au rdc et de 3 logements locatifs à l'étage.

Or depuis, le projet a évolué: Néotoa (acquéreur) va réaliser la rénovation de ce bâtiment afin de réaliser uniquement des logements sociaux, pour une surface plancher de 396m², c'est pourquoi Néotoa a déposé un permis modificatif afin de supprimer la MAM qui a été remplacée par du logement social.

La parcelle AB 1479 (garage à l'arrière de la parcelle AB 1478) ne fait pas partie du projet de cession à Néotoa, cette parcelle fait l'objet d'une erreur cadastrale que nous devons régulariser en même temps que cette vente, ce garage appartient à un administré: Mme COTIN.

La vente à Néotoa porte donc bien sur les parcelles AB 1478 et AB 179.

L'avis des domaines en date du 28 janvier 2021 précise que la valeur vénale des biens est estimée à 156 000 euros hors taxe et hors frais (marge d'appréciation: 10%).

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité:

- **D'APPROUVER** le projet de rénovation de l'immeuble situé 15-17 rue de la forêt.
- **DE DECIDER** de céder les bâtiments situés sur le terrain cadastré section AB parcelles n°179-1478, d'une superficie d'environ 431 m², en vue de leur démolition et de la création 5 logements locatifs.
- **DE DEMANDER** l'inscription de l'opération dans la programmation 2021 du logement social.
- **DE DECIDER** de céder le terrain à l'Office Public d'Habitat d'Ille et Vilaine - NEOTOA, à l'euro symbolique en raison du caractère social de l'opération, les frais d'acquisition et de géomètre étant à la charge de NEOTOA.
- **D'ACCEPTER** la rétrocession des VRD et espaces verts.
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents se rapportant à cette opération, notamment les actes de cession auprès de l'Office Public d'Habitat d'Ille et Vilaine – NEOTOA.
- **D'AUTORISER** la régularisation de l'erreur cadastrale, la parcelle AB 1479 (garage à l'arrière de la parcelle AB 1478) ne fait pas partie du projet de cession à NEOTOA, ce garage appartient à un administré: Mme COTIN et d'autoriser Monsieur Le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Décision du Conseil Municipal	
Pour	25
Contre	0

Abstention	0
------------	---

02-2021 RUE FLORENCE ARTHAUD (ZAC DES ROCHERS) – CESSION COMMUNE A SCI LES ROCHERS

Rapporteur : Monsieur Gilbert LE ROUSSEAU

Monsieur Le Rousseau indique que, dans le cadre d'un échange, la Commune cède à la SCI LES ROCHERS, la parcelle cadastrée section E, numéro 2712 pour 55 ca à l'euro symbolique.

Et la SCI LES ROCHERS cède à la commune, les parcelles cadastrées section E, numéro 2716 pour 12 ca et numéro 2718 pour 23 ca à l'euro symbolique.

A titre d'information, l'avis des domaines en date du 15 décembre 2020 précise que la valeur vénale de la parcelle E 2712 est estimée à 1 045 euros hors taxe et hors frais (marge d'appréciation de 10%).

Tous les frais inhérents à cette opération (géomètre, frais notariés) seront pris en charge par la SCI LES ROCHERS.

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité:

- D'accepter la cession à la SCI LES ROCHERS dans le cadre de l'échange désigné ci-dessus. Les frais de bornage et les frais notariés seront supportés par la SCI LES ROCHERS acquéreurs.
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Décision du Conseil Municipal	
Pour	25
Contre	0
Abstention	0

03-2021 CREATION DU LOTISSEMENT LA TANNERIE – DECLARATION LOI SUR L'EAU

Rapporteur : Monsieur Gilbert LE ROUSSEAU

Monsieur Le Rousseau précise aux membres du conseil municipal que le 20 février 2020, la Commune a reçu l'avis de la MRAE lors de l'envoi du premier dossier de création du lotissement. La Commune a tenu compte de cet avis, un mémoire en réponse a été réalisé. Les remarques de la MRAE ont été prises en compte lors du dépôt du deuxième dossier par la Commune, correspondant au même projet.

Le dossier de déclaration a été transmis par la D.m.EAU.

Il est précisé que le 12 janvier 2021 le dossier de déclaration au titre du code de l'environnement (loi sur l'eau) concernant le projet de création du lotissement « La Tannerie » et d'une zone d'activités sur le territoire de la Commune a été adressé à la DDTM 35 (Direction Départementale du Territoire et de la Mer) située à Rennes. Le projet a été soumis à évaluation environnementale.

L'avis rendu par la MRAE ainsi que le mémoire en réponse à cet avis ont bien été annexés à ce dossier.

Cependant, la Commune a produit dans ce dossier de déclaration (via la D.m.EAU) un extrait de l'étude d'impact sans produire cette pièce dans son intégralité (document débutant à la page 58).

Conformément à l'article R.214-32 du code de l'environnement, il convient également d'adjoindre au dépôt du dossier de déclaration Loi sur l'Eau, l'étude d'impact (complète) liée à la création de ce lotissement et à la zone d'activités.

Par ailleurs, afin que ce projet soumis initialement au régime déclaratif loi sur l'eau et à évaluation environnementale ne bascule pas en régime d'autorisation environnementale supplétive, une autre décision administrative liée à ce projet d'aménagement doit porter les mesures Eviter/Réduire/Compenser (ERC) autres que celles destinées à la production des milieux aquatiques, liées par exemple à la préservation de la biodiversité, au transport, aux nuisances sonores ou à la qualité de l'air.

Ainsi, l'acte autorisant la création du lotissement et de la ZA, pris au titre de l'urbanisme (permis d'aménager) est susceptible de pouvoir porter les mesures ERC.

Il est en conséquence nécessaire d'adjoindre au dépôt du dossier de déclaration Loi sur l'Eau la délibération autorisant la création du lotissement et de la Zone d'activités dans laquelle la Commune s'engage à mettre en oeuvre les mesures ERC précitées.

Monsieur Le Maire précise: « Il s'agit d'une démarche assez administrative ».

Sylvain Hardy demande : « Peut-on préciser les mesures d'évitement ERC? C'est noté qu'on s'engage à les mettre en application mais peut-on les préciser ? »

Gilbert Le Rousseau: «Je fais une synthèse de l'avis de la MRAE: les principaux enjeux identifiés par la MRAE concernent le maintien des espaces agronaturels et des sols, la santé et le bien-être des habitants, la préservation des milieux aquatiques et la biodiversité, la maîtrise des incidences liées aux déplacements, la limitation de la consommation énergétique et la prise en compte du changement climatique. Voilà les 6 points principaux.

Concernant les recommandations: sur les déplacements (afflux de circulation supplémentaire et les incidences sur le milieu aquatique), il s'agit de mener une réflexion dans la limitation de la consommation des espaces naturels et agricoles, évitement réduction et étudier la possibilité de compensation... On a répondu sur les différents PLU, celui de 2008 on a enlevé plus de 35 hectares de zone 2AU...On a aussi expliqué que durant 8 à 9 ans, nous n'avons pas crée de nouveaux lotissements pour combler les dents creuses, on a fini les lotissements existants ou autres...nous n'avons pas eu d'arrêts sur nos permis de construire du fait des découpages à côté donc l'ensemble de ces explications ont été retransmises à la MRAE ce qui n'avait pas été expliqué dans le dossier initial... Le fait d'analyser les déplacements des habitants de la Commune, la MRAE n'avait pas vu que la Commune avait un PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) au PLU, donc on leur a répondu et on attend des retours....Il y a des études qui sont faites notamment la Bouëxière Liffré, La Bouëxière vers Acigné on a commencé des pistes mixtes cyclables et modes doux, la liaison en mode doux n'avait peut-être pas été suffisamment expliquée entre La Tannerie et le centre bourg et pour aller aussi vers les équipements sportifs sans utiliser la voiture...Sur le milieu aquatique Olivier a retravaillé avec le cabinet D.m.EAU tout le dossier... »

Olivier Ledouble précise : « Un cours d'eau a été identifié sur la zone...une bande de 6 mètres a été réservée à ce cours d'eau et un réencrage est prévu... »

Gilbert Le Rousseau: « Cela a satisfait les services de l'Etat; on attend les retours suite aux modifications ».

Sylvain Hardy: « Un avis MRAE est-il exécutoire ?

Gilbert Le Rousseau: «C'est un avis mais il est fortement conseillé de le suivre et de leur répondre, d'autant plus qu'on sait le faire ».

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de bien vouloir :

-S'engager à mettre en application les différentes mesures d'évitement (ERC) dans le cadre du projet de création du Lotissement La Tannerie présenté dans le chapitre 5 de l'étude d'impact (p107 à 136).

-Autoriser Monsieur Le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Décision du Conseil Municipal	
Pour	25

Contre	0
Abstention	0

04-2021 LIFFRE CORMIER COMMUNAUTE - TRANSFERT DE LA COMPETENCE ENERGIE ET MISE A JOUR FORMELLE DES STATUTS

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Monsieur Le Maire précise aux membres du conseil municipal que:

- Vu** la loi n° 2019-1461 du 29 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,
- Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5214-16 et L. 5211-17 et L. 2121-29 et de ses articles L. 2224-32 et L. 2224-38 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 35-2019-05-29-001 du 29 mai 2019 portant statuts de Liffré-Cormier Communauté ;
- Vu** l'avis favorable du bureau en date du 1^{er} décembre 2020 ;
- Vu** l'avis favorable de la commission en date du 2 décembre 2020 ;

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT:

La loi du 29 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et la proximité de l'action publique n'apporte pas de modification aux compétences des communautés de communes mais change leur répartition en supprimant la notion de compétence « optionnelle ».

En leur forme actuelle, les statuts de Liffré-Cormier Communauté reprennent l'ex-typologie prévue à l'article L. 5214-16 du CGCT, c'est-à-dire une répartition entre compétences obligatoires, compétences optionnelles et compétences facultatives.

Désormais, l'article L. 5214-16 du CGCT sépare les compétences obligatoires, dont la liste n'évolue pas, des compétences « supplémentaires », qui regroupent toutes les autres compétences de la communauté de communes. En ce sens, la loi n° 2019-1461 prévoit que toutes les compétences « optionnelles » exercées par un établissement public de coopération intercommunale basculent dans la catégorie des compétences « supplémentaires » (art. 13, II, de la loi). Liffré-Cormier Communauté reste donc compétente pour agir dans les domaines mentionnés dans ses statuts.

Il est ainsi proposé d'opérer une correction formelle afin de se conformer à la nouvelle présentation issue de la loi du 29 décembre 2019.

En outre, en raison des projets portés par la Liffré-Cormier Communauté et de la volonté de donner plein effet aux engagements communautaires en faveur du climat, il est apparu nécessaire de modifier les statuts afin d'opérer à son profit, un transfert partiel de la compétence « énergie ». Cette compétence est attribuée aux communes en vertu des articles L. 2121-29, L. 2224-32 et L. 2224-38 du CGCT.

Il est proposé, d'une part, que les communes membres transfèrent à Liffré-Cormier Communauté la compétence en matière de « *Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie: création et gestion de chaufferies multi énergies à prédominance d'une énergie renouvelable, avec réseaux de chaleur et alimentant au moins un site appartenant ou géré par la communauté de communes* ».

Cette compétence nouvelle permettra à Liffré-Cormier Communauté de gérer la création et le fonctionnement, ou la création ou le fonctionnement, de chaufferies de type « biomasse » sur le territoire, tant qu'un bâtiment intercommunal est alimenté.

Il est proposé, d'autre part, que les communes transfèrent à Liffré-Cormier Communauté la compétence en matière de « *Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie: création et gestion de centrales photovoltaïques lorsque l'installation est réalisée sur un site appartenant ou géré par la communauté de communes* ».

Cette compétence nouvelle permettra à Liffré-Cormier Communauté de gérer la création et le fonctionnement, ou la création ou le fonctionnement d'installations de production d'énergie solaire photovoltaïque dès lors que celle-ci sera implantée sur un bâtiment ou un terrain intercommunal.

Après débat, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité:

- **D'APPROUVER** la modification formelle des statuts entre compétences obligatoires et compétences supplémentaires afin de se conformer à la loi n° 2019-1461 du 29 décembre 2019.
- **D'APPROUVER** le transfert au profit de Liffré-Cormier Communauté, de la compétence en matière de « *Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie: création et gestion de chaufferies multi énergies à prédominance d'une énergie renouvelable, avec réseaux de chaleur et alimentant au moins un site appartenant ou géré par la communauté de communes* ».
- **D'APPROUVER** le transfert au profit de Liffré-Cormier Communauté, de la compétence en matière de « *Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie: création et gestion de centrales photovoltaïques lorsque l'installation est réalisée sur un site appartenant ou géré par la communauté de communes* ».

Décision du Conseil Municipal	
Pour	25
Contre	0
Abstention	0

05-2021 LIAISON DOURDAIN/LA BOUEXIERE VERS A84 ET ITINERAIRE CYCLABLE EN SITE PROPRE DOURDAIN/LA BOUEXIERE VERS LIFFRE – CONVENTION POUR LA PARTICIPATION FINANCIERE AUX ETUDES

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Il est précisé aux membres du conseil municipal que dans le cadre de l'étude concernant le projet de liaison A84 Liffré-La Bouëxière Dourdain, il convient d'apporter des informations concernant la suite de la démarche initiée avec le Département d'Ille et Vilaine.

Le Département d'Ille et Vilaine nous informe le 3 février 2021, qu'après une consultation infructueuse en septembre 2019 (aucune offre déposée), le Département a relancé l'appel public à la concurrence pour la même étude entre septembre et novembre 2020.

L'offre suivante a été retenue par les élus départementaux: groupement SCE-Médiapilote pour la réalisation « des études préalables, élaboration des dossiers d'évaluation environnementale et des dossiers réglementaires, suivis des procédures d'autorisation et la concertation. »

Le montant total de l'étude est de 432 550.00 euros hors taxe.

Le département demande depuis quelques années qu'une participation aux études soit financée par les Communes bénéficiant du projet. Le principe est 50% sur la base prévisionnelle du coût de l'étude.

Les communes de Liffré et de la Bouëxière participeront également au financement de l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Les études seront financées selon le barème de répartition suivante :

-Conseil Départemental d'Ille et Vilaine : 287 550 euros hors taxe.

-Liffré : 72 500 euros hors taxe.

-La Bouëxière : 72 500 euros hors taxe.

Monsieur Le Maire « C'est un sujet qui dure depuis un certain nombre d'années sur notre territoire. Nous avons depuis 2019 un accord du Conseil Départemental pour travailler et réfléchir à une nouvelle étude de faisabilité du projet dans le cadre d'une réponse qui pourrait satisfaire toute la population et répondre aussi aux nouveaux enjeux environnementaux. C'est tout l'objet de cette étude avec cofinancement entre les villes qui sont bénéficiaires de l'aménagement futur. Deux villes sont en jeu: la ville de Liffré et la ville de la Bouëxière et ces deux communes vont donc cofinancer cette étude. On avait un accord sur un coût d'étude à 300 000 euros et finalement le coût est de 432 550.00 euros hors taxe. L'objectif de cette étude est de générer de la discussion avec l'ensemble des partenaires concernés: les riverains, les habitants de la Bouëxière, les habitants de Liffré, puisqu'à l'époque en 2007 le projet avait été bloqué pour des questions environnementales et sociales puisque les habitants de « Villeneuve » s'étaient opposés de façon très forte à tous travaux autour de la proximité de leurs habitats...Il faudra peut-être imaginer d'autres solutions, par exemple de la réutilisation de la voirie existante...En tous cas il y a bien des sujets de sécurisation et l'objectif de se raccrocher à mi-forêt puisqu'à mi-forêt nous avons une autoroute à vélos qui traverse la forêt et qui nous permet d'aller directement à Thorigné Fouillard et demain d'aller au métro ; donc il y a aussi des enjeux de mobilité douce qui sont intégrés dans ce projet. Nous avons bien un intérêt commun à essayer d'avancer ensemble sur ce sujet... ».

Sylvain Hardy: « Aujourd'hui, rien n'est interdit en terme de fuseaux....On reprend bien l'étude à zéro ? ».

Monsieur Le Maire: « Tout à fait, le zonage d'étude reste large. Vous avez bien vu que dans les cartes tout est analysable et il y aura des solutions à trouver si on peut en trouver dans le cadre de notre intérêt commun d'avoir à la fois des liaisons routières sécurisées et d'avoir des liaisons douces qui aujourd'hui n'existent pas. Cela peut être un vrai plus si le conseil départemental finance ces solutions ».

Après débat, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de bien vouloir :

-Autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention de participation financière aux études avec le Département d'Ille et Vilaine et la Commune de Liffré concernant la liaison Dourdain/La Bouëxière vers A84 et itinéraire cyclable en site propre Dourdain/La Bouëxière vers Liffré.

-Autoriser Monsieur Le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

-Autoriser Monsieur Le Maire à inscrire cette dépense au budget 2021.

Décision du Conseil Municipal	
Pour	25
Contre	0
Abstention	0

ENVIRONNEMENT – ESPACE RURAL – SECURITE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

06-2021 RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE (RPQS) ASSAINISSEMENT 2019

Rapporteur: Monsieur Gilbert Le Rousseau

Monsieur Gilbert Le Rousseau présente aux membres du conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) assainissement 2019.

Gilbert Le Rousseau: « C'est une année particulière puisqu'on a eu un changement de prestataire. Nous sommes passés de SUEZ à la SAUR pour 11 ans à partir du 1^{er} janvier 2019. Il y a eu un lissage de 6 mois avec SUEZ, lissage pas simple pour avoir les données... ».

Monsieur Le Maire : « Le groupe SUEZ s'est comporté comme un voleur puisque ce qui a été marqué dans les DSP n'a pas été réalisé...Ils auraient dû vider les cuves ils ne l'ont pas fait et ils n'ont jamais payé. Ils nous doivent aujourd'hui environ 10 000 euros... ».

Gilbert Le Rousseau: « La SAUR a pris le relais, les rapports sont plus normaux, on arrive à discuter et à obtenir des interventions. La fameuse DSP comprend la collecte de transport, le traitement des eaux usées à la station d'épuration avant leur rejet dans le milieu naturel. Il y a également les contrôles de raccordement des bâtiments réseaux publics, les avis techniques sur les demandes d'urbanisme, les opérations d'inspection télévisées du réseau, un curage préventif qui est fait tous les ans sur le réseau de la Commune, les réparations en cas de casse, l'intégration et la mise à jour des réseaux dans les bases de données... Quelques chiffres clés: 189 630 mètres cubes arrivants à la station, 1097 branchements raccordés, un prix de l'assainissement à 3.08 euros TTC du mètre, 17.557 kilomètres, 2265 mètres linéaires hydrocurés par an en préventif, 5 postes de refoulement, une station d'épuration pour 3100 équivalent habitants...Un nombre de branchement en augmentation sans création de lotissement. On baisse également de volume: 4000 mètres cubes de moins, 60% de charges hydrauliques...2 311 mètres cubes de boues produites...Les interventions sur la Bouëxière avec un curage préventif, sur les postes de relèvements... Réalisation de quelques travaux: mise en place d'une sonde, changements de sondes, des serrures à changer, des poires de secours, création d'un bassin tampon, sécuriser les postes de relèvement... ».

Monsieur Le Maire: « La Commune de la Bouëxière a demandé que le zonage d'assainissement de notre Commune soit modifié et que l'on puisse intégrer tous les espaces du centre médical Rey Leroux. La Communauté de Communes a donné plutôt un avis favorable et donc ce sera quelque chose d'important pour le maintien de Rey Leroux puisqu'on aura une STEP publique qui permettra de gérer les effluents de Rey Leroux et puis cela pourra gérer aussi le futur centre de loisirs et tous les bâtiments qui se trouvent dans le secteur et c'est l'étude qui permettra de dire si on fait une STEP locale... »

Sylvain Hardy: « Aujourd'hui la partie assainissement est complètement transférée à la Communauté de Communes que ce soit la STEP ou les réseaux? »

Monsieur Le Maire: « Oui tout à fait et il y aura toujours un RPQS assainissement par Commune. Le service assainissement de Liffré Cormier Communauté prévoit un travail sur la station d'épuration de la Bouëxière ».

Après débat les membres du conseil municipal prennent acte du rapport.

07-2021 RAPPORT DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 35

Rapporteur: Monsieur Olivier Le Bihan

Monsieur Le Bihan présente aux membres du conseil municipal le rapport d'activités 2020 du syndicat départemental d'énergie 35.

Après débat, les membres du conseil municipal prennent acte du rapport.

ADMINISTRATION GENERALE – FINANCES – PERSONNEL COMMUNAL ET RICHESSES HUMAINES

08-2021 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2020

Rapporteur: Monsieur Le Maire

Monsieur Le Maire demande aux membres du conseil municipal s'il y a des remarques ou des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 14 décembre 2020.

Question : « Approuvez-vous le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 14 décembre 2020 ? »

Après débat :

Décision du Conseil Municipal	
Pour	25
Contre	0
Abstention	0

09-2021 PRESENTATION DES DERNIERES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Rapporteur: Monsieur Le Maire

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée qu'en vertu des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil Municipal, par délibération du conseil municipal n°2/20 en date du 25 mai 2020, en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, divers contrats, missions et conventions ont été signés à savoir:

A-En matière d'urbanisme:

En matière de droit des sols, il a renoncé à exercer le droit de préemption urbain de la Commune sur les propriétés:

ADRESSES	PARCELLES	DATES
----------	-----------	-------

19 rue Paul Féval	AB 290-1371-1373-1424-1427	19/11/2020
Bellevue	E2629-2621	19/11/2020
6 rue Théophile Rémond	AB 392	03/12/2020
15A Rue de Batz	E 2304-2315-2470-2473	28/12/2020
9 ave des Tilleuls	E 1236	28/12/2020
Lotissement d'Iroise rue de Groix	E2671-2674	31/12/2020
Grande Fontaine	E 2695-2703	31/12/2020
Lotissement du vivier Rue de Groix	E2670-2673	05/01/2021
20 allée du Désert	AC443	14/01/2021
31 rue Jean Marie Pavy	AB 776p-1285p-1288p	14/01/2021
19 Le Bouessay	E2723	21/01/2021

B- En matière de finances:

Travaux Salle T. Remond

N°OS	Date	Montant HT			Total TTC
		Bar/restau	salle communale	Total HT	
12.06	04/01/2021	1 971,30 €	2 935,75 €	4 907,05 €	5 888,46 €
19.04	05/01/2021	2 243,00 €	- €	2 243,00 €	2 691,60 €
17.01	31/12/2020	2 200,50 €	- €	2 200,50 €	2 640,60 €
15A.01	31/12/2020	74,44 €	- €	74,44 €	89,33 €
08.06	31/12/2020	- €	7 289,29 €	7 289,29 €	8 747,15 €
13 _ DGD	fin 2020	-3 797,50 €		- 3 797,50 €	- 4 557,00 €

Moe T. Remond

Avenant4	05/01/2021	5000		5 000,00 €	6 000,00 €
----------	------------	------	--	------------	------------

Les membres du conseil municipal prennent acte de ces délégations.

10-2021 APPROBATION DES TARIFS 2021: MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION n°6 DU
14 DECEMBRE 2020

Rapporteur : Madame Margaret Guegan Kelly

Madame Guegan Kelly expose que lors de l'approbation des tarifs 2021 au conseil municipal du 14 décembre 2020, des erreurs matérielles se sont introduites dans les tarifs de location de salles. Il convient donc de les modifier.

J- Révision du tarif de location des salles communales pour 2021

		Tarif 2020	Proposition 2021
Salle des frères Boulangier (40 personnes)	Vin d'honneur (< à 2H.)	43 €	43,50 €
	Autres événements (> à 2 H.)	106 €	107,00 €
	Dépôt de garantie	200 €	200,00 €
	Location à des non Bouëxiérais	Majoration de 30 % des tarifs Bouëxiérais	
	Réunions associations, spectacles pour enfants (scolaire, périscolaire)	gratuit	gratuit
	Cérémonie civile obsèques et temps de partage familial après obsèques	Gratuit	gratuit
Salle Corbière (80 personnes) Compris wifi	Vin d'honneur (< à 2h)	81€	81,00 €
	Journée	170 €	171,00 €
	Dépôt de garantie	200 €	200,00 €
	Location à des non Bouëxiérais	Majoration de 30 % des tarifs Bouëxiérais	
	Réunions associations, spectacles pour enfants (scolaire, périscolaire)		gratuit
Salle du Moulin de Chevré (60 personnes)	Vin d'honneur (< à 2 h)	76 €	76,00 €
	Week-end été	234 €	235,00 €
	Week-end hiver	286 €	287,00 €
	Autres événements (> à 2 h)	156 €	156,00 €
	Location à des non Bouëxiérais	Majoration de 30 % des tarifs Bouëxiérais	
	Réunions d'associations de La Bouëxière		gratuit
	Visites guidées historiques en semaine Possibilité en week end si réservation inférieure à 2 mois avant la date (afin de maintenir la priorité de location aux habitants)	31 € la journée	31,00 €

	Dépôt de garantie	200 €	200,00 €
Salle Gendrinère	Les tarifs s'entendent pour des demandes de location autres que par les associations. La priorité est donnée aux associations.		
Salles	Associations		gratuité
Salle de réunion	La journée		50,00 €
Salle de réunion	La ½ journée		30,00 €
Salle de réunion	La soirée		20,00 €
Salle de sport	heure pour assoc LCC	17 €	17,00 €
Salle de sport	heure pour extérieurs	20 €	21,00 €
Synthétique foot	heure pour assoc LCC	15 €	17,00 €
Synthétique foot	heure pour extérieurs	30€	30,00 €
Préau Maisonneuve	Vin d'honneur	72 €	72,00 €
	Journée	151 €	152,00 €
	Commerces (vente ou expo)	31 €	31.5
	Chauffage (si nécessaire)		Forfait 10 €
	Dépôt de garantie	200 €	200,00 €

Ces salles ne possédant ni cuisine, ni four, ni lave-vaisselle, seuls les repas de type buffets froids peuvent y être organisés.

Après débat, le conseil municipal a approuvé à l'unanimité les tarifs 2021 susmentionnés.

Décision du Conseil Municipal	
Pour	25
Contre	0
Abstention	0

11-2021 AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE GERER LES LOGEMENTS SIS AU CENTRE DE FORMATION DE LA BONNERIE

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Monsieur le Maire expose que la Commune a fait l'achat fin aout 2020 du site de la Bonnerie afin de permettre la continuité de fonctionnement du centre de formation pour adultes.

Ce centre de formation est dorénavant géré par le lycée agricole de Saint Aubin du Cormier.

Une partie du foncier nécessaire au fonctionnement du centre de formation est détenue en pleine propriété par la Commune, l'autre partie faisant l'objet d'un bail à construction conclu jusqu'en 2033 avec ESPACIL HABITAT pour la réalisation d'une résidence sociale de huit logements et une résidence hébergement de dix-sept logements avec leurs locaux collectifs et annexes.

Ces logements sont remis en location à la Commune par ESPACIL HABITAT afin de permettre l'accueil des apprentis aux fins d'habitation.

La gestion de logements aux fins d'habitation ne ressort pas des compétences du lycée agricole de Saint Aubin du Cormier, raison pour laquelle la commune doit conclure les contrats de location avec chacun des apprentis et percevoir les loyers correspondants.

La présente délibération a donc pour objet de fixer les conditions de ces locations pour l'année scolaire 2020/2021.

Les loyers sont fixés pour cette année scolaire aux tarifs suivants :

- 74,76 € pour la semaine pour une chambre seule,
- 61,76 € pour une chambre collective pour la semaine (2 ou 3 personnes).

Si l'apprenant ne reste pas toute la semaine, une facturation à la nuit sera possible au tarif de 15,44 € si chambre collective (montant obtenu par division de 61,76 € par 4 jours) et 18,69 € pour chambre individuelle (montant obtenu par division de 74.76 € par 4 jours).

Ces loyers seront perçus mensuellement.

En cas de détérioration des lieux constatée par la Commune, toute remise en état sera facturée au tarif de 15€ par heure de main d'œuvre auquel il faudra ajouter le coût des matériaux.

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité:

-D'autoriser Monsieur Le Maire à signer des contrats de location de logements avec les apprenants du centre de formation d'apprentis « la lande de la rencontre » de Saint Aubin du Cormier pour le site annexe de la Bonnerie à La Bouëxière et d'émettre les titres de recettes correspondants.

-D'approuver les tarifs ci-dessus mentionnés.

-D'autoriser l'émission des titres de recettes correspondants.

<i>Décision du Conseil Municipal</i>	
<i>Pour</i>	25
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

12-2021 MODIFICATION DE POSTE – 24/35 EME A 31/35 EME

Rapporteur: Monsieur Le Maire

Il est précisé aux membres du conseil municipal que vu la délibération n°13 du 07/07/2015 créant le poste d'adjoint technique à 24 heures hebdomadaires en charge de l'entretien communal et des temps périscolaires.

Considérant que l'augmentation des effectifs scolaires ainsi que les charges d'entretiens supplémentaires

dans les locaux hors contexte Covid, engendre une augmentation de temps de travail du poste d'adjoint technique en charge de l'entretien communal.

Il est proposé d'augmenter le temps de travail du poste de 7 heures annualisées.

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'accepter la modification suivante:

Poste d'origine	Date d'effet	Poste modifié	Date d'effet
Adjoint technique 24 heures	07/07/2015	Adjoint d'animation 31 heures	01/03/2021

Et d'autoriser Monsieur Le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Décision du Conseil Municipal	
Pour	25
Contre	0
Abstention	0

13-2021 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION DE POSTES POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE POUR CAUSE DE COVID

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Il est précisé aux membres du conseil municipal que la situation sanitaire nous impose d'une part d'élargir le temps périscolaire sur le temps du midi de 11h30 à 14h et d'autre part d'augmenter les actions de ménages et de désinfections sur les mêmes créneaux horaires.

Cette charge de travail supplémentaire ne peut être absorbée par les agents actuellement en poste qui indépendamment du contexte font partis du taux d'encadrement ACM en périscolaire.

Il est rappelé à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Pour la continuité et le bon fonctionnement des services, ainsi que le respect des protocoles sanitaires,

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité:

-De créer deux emplois non permanents pour un accroissement temporaire d'activité sur le grade d'adjoint technique sur 20 heures hebdomadaire en période scolaire.

-D'autoriser Monsieur Le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

Décision du Conseil Municipal	
Pour	25
Contre	0
Abstention	0

14-2021 APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE -BUDGET ANNEXE ATELIER RELAIS BELLEVUE – BUDGET ANNEXE CELLULES COMMERCIALES- BUDGET ANNEXE ZAC LES ROCHERS- BUDGET ANNEXE ZAC MAISONNEUVE – BUDGET ANNEXE LA TANNERIE

Rapporteur : Madame Margaret Guegan Kelly

Madame Guegan Kelly présente et commente à l’assemblée les résultats d’exécution et de clôture des différents budgets pour l’exercice 2020.

Les comptes administratifs complets sont joints en annexe.

Budget principal de La Commune

L’ensemble des comptes 2020 du budget principal de la Commune sont présentés.

La balance générale du compte administratif 2020 s’établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses (en €)	Recettes (en €)	Résultat d’exécution (en €)	Résultat de clôture (en €)
	3 526 160,97	4 198 994,96	672 833,99	1 243 310,18

SECTION D’INVESTISSEMENT	Dépenses (en €)	Recettes (en €)	Résultat d’exécution (en €)	Résultat de clôture (en €)
	1 230 788,26	2 589 339,75	1 358 551,04	808 150,06

Pour l’année 2020, on constate une moindre progression des dépenses de fonctionnement passant de 5 à 2 %. Ce recul s’explique majoritairement par les effets de la crise sanitaire qui ont, comme cela a été le cas dans le secteur privé, restreint les activités de la Commune: moins de repas servis au restaurant scolaire, moins de travaux réalisés, moins de spectacles organisés, moins de festivités etc. La Commune a toutefois apporté des aides aux habitants et aux entreprises locales dans la gestion de la crise sanitaire. Un soutien a été apporté aux personnes les plus fragiles. Des masques ont été achetés pour la population, les entreprises ont pu bénéficier de l’utilisation des moyens de communication de la Commune pour transmettre les services maintenus pendant la crise et les locataires professionnels ont bénéficié d’une suspension d’un mois de leur loyer.

Les recettes ont quant à elles également baissé, sous l’effet de la crise sanitaire, moins de recettes des services publics ont été enregistrées.

En investissement, les principales dépenses ont concerné:

- La fin des travaux d’extension de l’école Charles Tillon
- La fin des travaux de la MAM
- Du matériel pour les services techniques
- Du matériel informatique pour la mise en place du travail à distance (COVID)
- L’achat du site de « la Bonnerie »
- L’enfouissement de la ligne électrique au terrain de foot
- L’éclairage du terrain synthétique de foot
- La fin des travaux de rénovation de la salle des sports
- Le début des dépenses de la nouvelle salle de sport (études, architecte)

- La rénovation de la salle située derrière le restaurant rue Théophile Rémond
- La voirie pour une moindre somme qu'habituellement (COVID)

Après avoir répondu aux questions posées, Monsieur Le Maire quitte la salle, puis il est procédé à l'élection d'un président de séance.

Sylvain Hardy au nom des élus « Agir avec vous »: « Pour analyser ce compte administratif, nous sommes repartis de notre explication de vote du budget primitif puisque ce soir, il s'agit de comparer les réalisations effectives en dépenses et en recettes comparées aux prévisions. Lors du budget primitif, nous avons pris position favorablement pour un certain nombre de projets qui se trouvent financés dans le cadre de l'exercice budgétaire 2020 :

- *Tous les investissements qui contribuent à la modernisation de l'école et au bien-être des enfants,*
- *L'achat de la Bonnerie,*
- *La création de la MAM*
- *La création d'une nouvelle salle des sports à laquelle nous précisons à l'époque la prudence à observer pour respecter les estimations budgétaires.*
- *De façon générale tous les équipements qui permettront l'accueil de nouvelles populations,*

Par contre, nous avons émis des réserves sur un certain nombre de projets qui se trouvent financés dans le cadre de ce compte administratif 2020 :

- *L'achat d'une partie du centre Rey Leroux pour lequel, nous nous interrogeons toujours sur le coût de la rénovation, de la sécurisation et du fonctionnement de cet équipement,*
- *Nous avons fait remarquer que dans le DOB 2020, les verbes « créer » « construire » étaient beaucoup utilisés mais nous appelions aussi à trouver un équilibre avec les verbes « rénover » et « entretenir ». Si on prend juste les postes « entretien des bâtiments », au budget primitif, c'était une somme relativement faible de 30 000€ qui était inscrite et finalement le réalisé est à peine de 6000€.*
- *Les travaux de voirie entrent aussi dans la thématique « entretenir et rénover ». Cet item ne concerne pas simplement les enrobés, la sécurité des déplacements routiers et piétons ... Le poste a été minimisé au budget primitif d'un montant de 50 000€. Nous avons déjà débattu sur ce sujet l'année dernière mais je note que le réalisé est encore plus faible car il est de 40 000€.*
- *L'achat du bâtiment de la Gendrinière, je ne m'étendrai pas sur le mécanisme financier.*

Par ailleurs, en septembre, nous avons débattu sur les sommes importantes des emprunts contractés par la Commune pour financer les projets de l'année 2020 dont certains font l'objet de nos réserves précédentes. Ces emprunts sont intégrés en recettes d'investissements. Nous avons pris note par la suite qu'une expertise financière sur le budget communal a été engagée. Nous aurons sans doute les conclusions lors du débat d'orientation budgétaire qui permettra de clarifier la situation financière de la Commune et notre capacité à porter de futurs projets.

Pour toutes ces raisons, nous nous abstiendrons sur le compte administratif du budget principal ».

Sous la présidence de Aline Guilbert, première adjointe, le conseil municipal a approuvé à la majorité les résultats du compte administratif 2020 du budget principal de la Commune tels que présentés ci-dessus.

<i>Décision du Conseil Municipal</i>	
<i>Pour</i>	<i>21</i>

Contre	0
Abstention	3

Atelier relais Bellevue

Madame Guegan Kelly présente l'ensemble des comptes 2020 du budget annexe « Atelier Relais Bellevue ».

La balance générale du compte administratif 2020 s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses (en €)	Recettes (en €)	Résultat d'exécution (en €)	Résultat de clôture (en €)
	16 391,48	18 464,50	2 073,02	-5 988,90

SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses (en €)	Recettes (en €)	Résultat d'exécution (en €)	Résultat de clôture (en €)
	10 787,97	7 988,02	-2 799,95	-84 529,66

Après avoir répondu aux questions posées, Monsieur Le Maire quitte la salle, puis il est procédé à l'élection d'un président de séance.

Sous la présidence de Aline Guilbert, première adjointe, le conseil municipal a approuvé à l'unanimité les résultats du compte administratif 2020 du budget annexe « Atelier Relais Bellevue » tels que présentés ci-dessus.

<i>Décision du Conseil Municipal</i>	
<i>Pour</i>	24
Contre	0
Abstention	0

Budget cellules commerciales

Madame Guegan Kelly présente l'ensemble des comptes 2020 du budget annexe « Cellules commerciales ».

La balance générale du compte administratif 2020 s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses (en €)	Recettes (en €)	Résultat d'exécution (en €)	Résultat de clôture (en €)
	31 258,27	42 228,56	10 970,29	7 391,50

SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses (en €)	Recettes (en €)	Résultat d'exécution (en €)	Résultat de clôture (en €)
	240 835,84	282 972,25	42 136,41	263 139,25

Le commerce de fleurs a fermé en 2020. Il devrait réouvrir avec une nouvelle fleuriste d'ici la fin de l'année.

Les dépenses de 2020 ont été essentiellement les dépenses de travaux du restaurant rue Théophile Rémond, qui devrait ouvrir au deuxième trimestre 2021.

Après avoir répondu aux questions posées, Monsieur Le Maire quitte la salle, puis il est procédé à l'élection d'un président de séance.

Sous la présidence de Aline Guilbert, première adjointe, le conseil municipal a approuvé à l'unanimité les résultats du compte administratif 2020 du budget annexe « Cellules commerciales » tels que présentés ci-dessus.

<i>Décision du Conseil Municipal</i>	
<i>Pour</i>	24
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

Budget « ZAC Les Rochers »

Madame Guegan Kelly présente l'ensemble des comptes 2020 du budget annexe « ZAC Les Rochers ».

La balance générale du compte administratif 2020 s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses (en €)	Recettes (en €)	Résultat d'exécution (en €)	Résultat de clôture (en €)
	0	0	0	-46 093,99

SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses (en €)	Recettes (en €)	Résultat d'exécution (en €)	Résultat de clôture (en €)
	0	0	0	-3 193,88

Après avoir répondu aux questions posées, Monsieur Le Maire quitte la salle, puis il est procédé à l'élection d'un président de séance.

Sous la présidence de Aline Guilbert, première adjointe, le conseil municipal a approuvé à l'unanimité les résultats du compte administratif 2020 du budget annexe « ZAC Les Rochers » tels que présentés ci-dessus.

<i>Décision du Conseil Municipal</i>	
<i>Pour</i>	24
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

Budget « ZAC Maisonneuve »

Madame Guegan Kelly présente l'ensemble des comptes 2020 du budget annexe « ZAC Maisonneuve ».

La balance générale du compte administratif 2020 s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses (en €)	Recettes (en €)	Résultat d'exécution (en €)	Résultat de clôture (en €)
	0	0	0	-18 702,15

SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses (en €)	Recettes (en €)	Résultat d'exécution (en €)	Résultat de clôture (en €)
	0	0	0	-8 008,21

Après avoir répondu aux questions posées, Monsieur Le Maire quitte la salle, puis il est procédé à l'élection d'un président de séance.

Sous la présidence de Aline Guilbert, première adjointe, le conseil municipal a approuvé à l'unanimité les résultats du compte administratif 2020 du budget annexe « ZAC Maisonneuve » tels que présentés ci-dessus.

<i>Décision du Conseil Municipal</i>	
Pour	24
Contre	0
Abstention	0

Budget Lotissement Tannerie

Madame Guegan Kelly présente l'ensemble des comptes 2020 du budget annexe « La Tannerie ».

La balance générale du compte administratif 2020 s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses (en €)	Recettes (en €)	Résultat d'exécution (en €)	Résultat de clôture (en €)
	1 333 317,42	1 333 743,91	426,49	6 353,28

SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses (en €)	Recettes (en €)	Résultat d'exécution (en €)	Résultat de clôture (en €)
	1 419 496,10	1 601 307,72	181 811,62	322 503,90

Les dépenses 2020 concernent la viabilisation de la partie « Petite Fontaine » du lotissement.

Le début de la commercialisation aura lieu en mars avril 2021.

Après avoir répondu aux questions posées, Monsieur Le Maire quitte la salle, puis il est procédé à l'élection d'un président de séance.

Sous la présidence de Aline Guilbert, première adjointe, le conseil municipal a approuvé à l'unanimité les résultats du compte administratif 2020 du budget annexe « lotissement Tannerie » tels que présentés ci-

dessus.

<i>Décision du Conseil Municipal</i>	
<i>Pour</i>	24
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

15-2021 APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2020 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – BUDGET ANNEXE ZAC MAISONNEUVE – BUDGET ANNEXE ZAC DES ROCHERS – BUDGET ANNEXE ATELIER RELAIS BELLEVUE – BUDGET CELLULES COMMERCIALES – BUDGET LA TANNERIE – BUDGET ASSAINISSEMENT

Rapporteur: Margaret Guegan Kelly

Margaret Guegan Kelly invite les membres du conseil municipal à approuver les comptes de gestion présentés par le receveur municipal et dont les résultats sont identiques à ceux des comptes administratifs 2020 pour les budgets suivants:

- budget principal de la Commune
- budget annexe « ZAC Maisonneuve »
- budget annexe « ZAC des Rochers »
- budget annexe « Atelier Relais Bellevue »
- budget « Cellules commerciales »
- budget « la Tannerie »

Concernant le budget « assainissement », la balance de sortie du compte de gestion, après transfert des budgets à Liffré Cormier Communauté est égale à zéro. Aucune écriture budgétaire n'a été réalisée sur ce budget en 2020 (donc pas de vote du compte administratif).

Après avoir délibéré les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité les comptes de gestion 2020.

<i>Décision du Conseil Municipal</i>	
<i>Pour</i>	25
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

16-2021 BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES DE LA COMMUNE POUR 2020

Rapporteur: Madame Margaret Guegan Kelly

Madame Guegan Kelly informe l'assemblée que le Code Général des Collectivités Territoriales dispose, en son article L. 2241-1 que : « le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2000 habitants [...] donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune ».

Madame Guegan Kelly invite le conseil municipal à approuver le bilan des cessions/acquisitions pour les budgets, tel que présenté ci-dessous:

BUDGET COMMUNAL ANNEE 2020

Désignation du bien (terrains, immeubles, droits réels)	Localisation	Références Cadastrales	Identité du cédant	Identité du Cessionnaire	Conditions de la Cession	Montant TTC (en euros)
E 2849	Impasse des Hêtres		M.PEPINOT-MME SOMOEYS	Commune de La Bouëxiere	Onéreuse	2 820€
E 2830	Rue de Vitré		Aiguillon	Commune de La Bouëxiere	Onéreuse	32 862€
	La Bonnerie	13Ha21a15ca	Commune de La Bouëxiere	Chambre d'agriculture d'I&V et Chambre régionale d'Agriculture	Onéreuse	300 000€

BUDGET ANNEXE TANNERIE ANNEE 2020

Désignation du bien (terrains, immeubles, droits réels)	Localisation	Références Cadastrales	Identité du cédant	Identité du Cessionnaire	Conditions de la Cession	Montant TTC (en euros)
Maison	10 rue de Servon	E 635	Commune de La Bouëxiere	M. MAZURAS	Onéreuse	55 000€

Après débat, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le bilan des cessions acquisitions 2020 tel que présenté ci-dessus.

<i>Décision du Conseil Municipal</i>	
<i>Pour</i>	25
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

17-2021 DEMANDE D'ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOURABLES

Rapporteur : Madame Margaret Guegan Kelly

Madame Guegan Kelly expose aux membres du conseil municipal que la perception nous a adressé une demande d'admission en non-valeur sur le budget de la Commune pour une somme irrécouvrable d'un montant total de 393,77 €.

Ces sommes ont donné lieu à un certificat d'irrécouvrabilité.

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'admettre en non-valeur la somme de 393,77 €.

<i>Décision du Conseil Municipal</i>	
<i>Pour</i>	25
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H08.

Le 23/02/2021

Stéphane Piquet

Maire